



Lunel-Viel, le 4 février 2021

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 27 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept janvier à seize heures et trente minutes le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : Mr FENOY – Mme FROIDURE – Mme BOUABDALLAH – Mme MONGRAIN – Mme RAYNAL – Mme GRANDGONNET – Mr VADELL

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MOUSSU – Mme GARCIA – Mme CASTERAN – Mme FLOCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FROIDURE

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 (Rapporteur : monsieur Fenoy)
- 2) Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS (Rapporteur : monsieur Fenoy)
- 3) Budget 2021 : débat et rapport d'orientation budgétaire (Rapporteur : monsieur Fenoy)
- 4) Avenant convention aide à la pratique sportive et culturelle : autorisation de signature (Rapporteur : Madame Froidure)
- 5) Communication des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués au Président (Rapporteur : Madame Froidure)
- 6) Questions diverses

Ordre du jour approuvé à l'unanimité.

Nature de la résolution	Vote
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020	Unanimité
2. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS	Unanimité
1. Composition du conseil d'administration	
2. Organisation des réunions	

<ul style="list-style-type: none"> 3. Fonctionnement des séances 4. Débats sur les documents financiers 5. Vote des délibérations 6. Comptes-rendus et délibérations 7. Accès aux documents administratifs 8. Application et modifications du règlement intérieur 	
<ul style="list-style-type: none"> 3. Budget 2021 : débat et rapport d'orientation budgétaire <ul style="list-style-type: none"> 1. Section d'investissement 2. Section de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> a. Dépenses de fonctionnement b. Recette de fonctionnement 	L'assemblée prend acte
<ul style="list-style-type: none"> 4. Avenant n°2 complément au règlement d'attribution des aides sociales : Aide à la pratique sportive et culturelle pour les enfants et les jeunes de 5 à 17 ans 	Unanimité
<ul style="list-style-type: none"> 5. Communication des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués au Président conformément à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles 	L'assemblée prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Le Président
Monsieur Fabrice Fenoy

